

« Quand on a quitté par force l'école primaire à moins de 12 ou 13 ans, on n'a pas l'esprit préparé à recevoir l'écho des inventions nouvelles. Je suis de ceux là. Et parce que j'ai eu la chance de rencontrer dans ma vie des amis qui m'ont aidé à m'élever, je ne me reconnais pas le droit de taire la souffrance que j'ai connue comme tant d'autres, de me savoir ignorant des choses que je rêvais de connaître... »

Louis BIDAU
à la création de l'ADER
en mai 1957

74
Janvier - Février - Mars - Avril 07

principe actif

ADER - POLYNÔME - OFGA

20 mai 1957 constitution de l'ADER. A l'origine, sa mission était de promouvoir le progrès technique et la gestion économique des exploitations agricoles autour d'un programme de vulgarisation et d'application des techniques agricoles. L'ADER devait se forger une identité et trouver les moyens de sa mission dans un contexte où, à l'époque, la Chambre d'Agriculture et l'Etat revendiquaient un même désir de promotion et de diffusion. Derrière cette volonté d'expansion par la technique, il y avait, sous l'impulsion de son Président fondateur Louis Bidau, un engagement social, c'est-à-dire une réelle perspective d'émancipation. 50 ans plus tard, notre association s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif dans le but de redonner une véritable dimension économique et sociale à nos interventions. En effet, conscients des obstacles et des crises que traversent les agriculteurs, indépendamment de leurs résultats économiques, conscients également que les besoins d'accompagnement et de conseil sont de plus en plus importants et difficiles à financer pour une majorité d'entre eux, nous avons mis en place le PACTE ADER avec son double dispositif d'Épargne Conseil et de Fonds Commun de Prévention des Risques.

Les témoignages de nos actionnaires, la famille Laucaigne à Bédaille et Henri Ramonteu à Monein, illustrent ce qu'ensemble nous faisons...

Parallèlement l'ADER et l'Ofga recherchent les outils les mieux adaptés pour faciliter les démarches administratives de leurs clients. C'est toute l'ambition du projet Internet avec sa première étape pour permettre la saisie directe des données comptables.

Alors... numériquement votre!



A BÉDEILLE

DANIEL, MICHEL
ET BENOIT
LAUCAIGNE

Michel voulait être maçon, mais il était l'aîné, ainsi la terre familiale lui revenait d'office. Sa femme Danièle travaillait comme couturière. Ils se marièrent et eurent des enfants...



A MONEIN

HENRI RAMONTEU,
VITICULTEUR
AUTODIDACTE

Un corps de ferme à mi pente, un vignoble qui s'étend sur 40 hectares de coteaux exposés sud-est. Des bâtiments ordonnés autour de la cour, vieilles granges pour les chais à barriques, hangars modernes pour la vinification en cuves inox, embouteillage, stockage, expédition, chais de dégustation et de vente.



TERRITOIRES TERROIRS TERREAU

UN PACTE
POUR
L'AGRICULTURE

Créée en 1957 par la Chambre d'Agriculture, l'ADER avait, à l'époque, pour objectif de former les agriculteurs à l'économie.

WWW.ADERSCIC.FR
WWW.OFGA.FR

TOUT EN SIMPLICITÉ

LES CYBERBASES

LE 64, DÉPARTEMENT NUMÉRIQUE

TÉMOIGNAGES D'UTILISATEURS

PETIT GLOSSAIRE DU HAUT DÉBIT



DOSSIER Numériquement votre...

- p 3
- p 4
- P 4
- P 4
- P 5
- p 6



A BÉDEILLE

DANIEL, MICHEL ET BENOÏT LAUCAIGNE

Michel voulait être maçon, mais il était l'aîné, ainsi la terre familiale lui revenait d'office. Sa femme Danièle travaillait comme couturière. Ils se marièrent et eurent des enfants... Mais avant l'arrivée des enfants, ils décident en 1974 de relever le défi : reprendre l'exploitation familiale, à Bédeille au pied d'un coteau, qui ne compte alors guère plus de 10 vaches et 12 truies.

Pendant 6 ans la petite exploitation traditionnelle suit son cours. C'est leur première rencontre avec les gens de l'ADER : TVA et stage de formation à la gestion.

Dans les années 80, la naissance de leurs trois enfants et le besoin de revenus amènent naturellement à une modernisation autour d'un premier élevage hors sol, engraissement de porcs, suite logique du savoir faire de la maison.

« Quand le moral va, tout suit ! »

Danièle, plus passionnée par le gavage des canards, décide de son côté de créer son atelier de palmipèdes.

La ferme investit, se développe... De nouvelles relations se construisent avec les banques, les partenaires agroalimentaires ...

Puis à deux reprises, des problèmes personnels viennent perturber gravement le fonctionnement de l'exploitation.

Tout d'abord en 96...

Michel est arrêté 6 mois suite à un accident de travail. Moins de recette... Des soucis d'argent. L'ADER, témoin de cet épisode, aide à trouver une solution en négociant l'étalement de la dette d'aliment et en réorganisant l'exploitation autour des canards gras.

Plus récemment en 2005...

Avec le décès de proches et l'hospitalisation de Michel. Danièle se retrouve seule, sans moral, sans envie... Les résultats au gavage s'en ressentent, les marges s'effondrent, le découvert bancaire... C'est la spirale infernale.

« La banque voulait nous faire arrêter, vendre la propriété et proposait que nos deux enfants, Benoît et Karine, qui eux souhaitaient s'installer, aillent travailler à l'extérieur . Nous entendions dire « il y a le feu chez les Laucaigne ». Le moment fut très difficile à vivre. Négocier à nouveau, 10 ans après... On n'y croyait plus.

Nos seuls alliés étaient Aline LACAZE et Arnaud MANDAGARRAN, nos consultants de l'ADER en qui nous avons confiance. Ils nous ont soutenu dès le départ et nous ont aidé à garder le moral, à prendre confiance et nous ont redonné l'envie de nous battre.

Grâce à eux, on a cessé de nous terroriser. Ils ont su convaincre banque et coopérative que le potentiel était là et nous avons fièrement réussi à nous relever pour la seconde fois. »

Benoît, le fils de 24 ans est là, autour de la table acquiescant en silence. L'histoire de ses parents, il la connaît par cœur. La question brûle les lèvres : « Et toi Benoît, tu as envie de rester sur cette terre ? » La réponse est franche et sans équivoque : « Oui, j'aime ça ! ». Il n'y a pas plus de mots pour expliquer, ça se vit tout simplement. Benoît a trouvé des terres pour s'agrandir et redémarrer l'élevage bovin. C'est sa passion avec les cultures. Sa sœur Karine a fait le choix des canards et veut aller plus loin puisqu'elle projette un jour d'en transformer une partie.

Les parents affirment que maintenant c'est le projet des enfants qui les anime, « nous repartons de l'avant. » Ils viennent de s'associer tous les quatre dans la SCEA Danglade, en permettant à Michel de prendre sa retraite.

Et Michel de conclure : « J'espère avoir enfin un peu de temps pour aujourd'hui me consacrer à ce que j'aurais toujours souhaité faire : maçonner, construire et embellir notre maison familiale, chez Danglade »



DOSSIER

numériquement votre...

CRÉER UNE COMMUNAUTÉ
DE SERVICES ET D'OPINION...

ENTRE LES AGRICULTEURS, LA SCIC ADER ET L'OFGA, À TRAVERS LES NOUVEAUX TRAITEMENTS DE L'INFORMATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, LES PRINCIPES SOLIDARISTES D'ENTRAIDE ET DE LIBERTÉ ENTREPRENEURIALE, DÉFENDUS PAR LE GROUPE ADER DANS SES MISSIONS DE CONSEIL AUX AGRICULTEURS.

L'ENJEU EST DONC DE TROUVER LES MOYENS D'UNE DISPONIBILITÉ PLUS GRANDE DES CONSULTANTS À L'ACCOMPAGNEMENT ET AU CONSEIL PAR UNE MISE EN RÉSEAU DES SERVICES D'ABONNEMENT, TVA, COMPTABILITÉ, GESTION, ADOSSÉS À UN BLOG SITE INTERNET DÉDIÉ AVANT TOUT AU DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN RURALITÉ.

www.aderscic.fr

www.ofga.fr

Notre projet dans le cadre de notre redéploiement informatique et des possibilités technologiques suite au développement du haut débit sur le département des Pyrénées Atlantiques, c'est une adresse mail pour chacun, un système d'information qui s'ouvre à chaque agriculteur client, l'envie de partager sa culture et de créer de nouvelles utilités.

Ce projet commence par une première étape, plus individuelle, qui s'attache à rendre les services de l'Ader et de l'Ofga plus accessibles, plus rapides et plus performants à un moindre coût. Saisie directe des données comptables à partir des relevés bancaires pré-saisis et consultation en temps réel de l'activité en chiffres directement par les clients, suivi et comparaison des indicateurs clés d'activité et de gestion, télédéclaration, télémaintenance, accompagnement et conseil personnalisé à distance, offre privilégiée de fournitures ou d'accès... L'objectif est de réduire le coût des contraintes lié au temps de collecte, de déplacement, de saisie des données comptables, économiques, fiscales et sociales de l'exploitant, au profit d'une démarche volontariste de soutien au développement et de conseil personnalisé.

L'offre est formalisée et présentée par les consultants à tous les agriculteurs. Pour faciliter la découverte et la formation du plus grand nombre, nous sommes fiers du partenariat entre l'Ader et l'Agence Numérique 64 qui coordonne et anime les 57 cyberbases du département.

Une seconde étape, collective, se constitue comme relais d'opinion et d'observatoire permanent de l'activité agricole. Elle permettra de construire un espace ouvert de libre coopération, de communication et de soutien entre agriculteurs et actionnaires de la Scic Ader. Ce sera l'occasion de développer des actions de diffusion d'expériences, d'innovations, de favoriser la mise en valeur de réussites, d'encourager la formation de communautés d'intérêt ou d'accompagner une dynamique d'opinion, de veille ou d'évaluation permanente entre les mesures publiques prises en faveur de l'agriculture et les solutions mises en œuvre par les agriculteurs et les consultants pour y répondre.

“L'envie de partager sa culture et de créer de nouvelles utilités”



« TOUT EN SIMPLICITÉ »

Bernard Martinez , responsable méthodes et Marie Hélène Laffargue informaticienne nous décrivent le projet.

« Nous avons conçu un logiciel révolutionnaire de saisie des factures accessible par tous depuis leur domicile.

Il suffit pour cela de posséder un microordinateur relié au haut débit par le réseau ADSL, ou de prendre un abonnement à la cyberbase la plus proche.

Pour ceux qui ne sont pas encore reliés au réseau ADSL, il est possible d'obtenir le haut débit par le biais d'une parabole qui assure la liaison avec le satellite.

Notre but est de rendre accessible la saisie comptable à tous les handicapés de l'informatique. Cette solution inédite remplace le bon vieux minitel aujourd'hui dépassé. Les relevés bancaires sont récupérés directement auprès de la banque et les informations remplies automatiquement.

L'agriculteur devient autonome après une formation de deux jours à la cyberbase de son canton, financée en partie par le Vivea.

Une première partie est assurée par l'animateur de la cyberbase pour découvrir l'accès à internet ou se perfectionner. La partie saisie comptable est dispensée par les consultants de l'Ofga et de l'Ader, à partir des factures de son propre dossier.

L'agriculteur a ensuite la possibilité d'un lien direct avec son consultant qui peut l'accompagner, l'aider ou lui corriger les écritures si nécessaire.

Ensuite les écritures sont basculées directement dans le logiciel de clôture du centre de gestion.

L'agriculteur n'a plus besoin de posséder de logiciel comptable. Plus de souci de choix, de mise à jour ou de maintenance... ni de coût...

Derrière la saisie, l'agriculteur a accès directement à des tableaux de bord comme son chiffre d'affaires par activité, des comparaisons par rapport à la période précédente ou encore sa situation TVA, actualisés en permanence après chaque saisie ainsi que des commentaires. »

L'Ader et les cyber-bases

« Par la mise en place d'un partenariat entre l'Ader et le réseau des cyber-bases, notre objectif est de familiariser et de rendre autonomes les adhérents de l'Ader dans l'usage de l'informatique et plus particulièrement

d'internet » indique Claude Poulain, chargée de l'animation du réseau des cyber-bases.

Suivant les connaissances des adhérents, des modules spécifiques peuvent être mis en place dans les cyber-bases. Ceux-ci sont animés, pour la partie informatique, par les animateurs de la cyberbase, pour la partie comptabilité, par l'Ader « *A l'issue de ces formations », les agriculteurs manquant de pratique ou non équipés pourront utiliser la cyber-base comme support technique dans leur saisie comptable* » souligne-t-elle.

Le 64, département numérique

Voici quelques années déjà que le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques a marqué sa volonté de faire du département un territoire numérique. Au programme : démocratiser la compréhension et les usages, éliminer les fractures existantes, notamment entre urbains et ruraux, entre jeunes et séniors. C'est l'Agence Départementale du Numérique qui est chargée de la mise en place et de l'animation de ce dispositif.

Le maillage du département est ainsi assuré par 57 cyber-bases. Lieux d'initiation, de perfectionnement et de découverte de l'informatique et d'internet, les cyber-bases offrent tout un panel d'activités pour mieux comprendre les technologies de l'information et de la communication.

Les cyber-bases sont fréquentées par un public de néophytes. Chacun peut utiliser le matériel mis à disposition et progresser à son rythme dans l'acquisition de ses connaissances et dans ses recherches. C'est l'opportunité donnée à tous de se confronter en réel à cette société de l'information, d'acquérir les bases nécessaires pour mieux utiliser ces moyens dans la vie quotidienne aussi bien que dans les loisirs. Ici, les usagers ne sont jamais seuls : un animateur, sur place, les renseigne, les accompagne dans leurs parcours de découverte et d'usages d'internet et du multimédia.

« On peut passer des heures avec des machines, sans être capable d'entretenir des relations humaines et sociales satisfaisantes. L'essentiel de la communication n'est pas du côté des techniques mais du côté des hommes et des sociétés »

Dominique Wolton



Marie Claire et Régis Joanchicoy à Larreule

Témoignages d'utilisateurs

Marie Claire Joanchicoy à Larreule
« **Vivre avec son temps !** »

S'il est une agricultrice qui avait l'habitude de saisir ses écritures comptables sur le minitel, c'est bien Marie Claire Joanchicoy.

« *J'ai fait partie des premiers utilisateurs et j'ai optimisé son fonctionnement jusqu'au dernier jour. Mais désormais, il faut vivre avec son temps !* » s'exclame-t-elle.

Domiciliée à Larreule, c'est sans aucune nostalgie qu'elle fait ses premiers pas, depuis quelques mois, sur le nouvel outil comptable proposé par l'Ader. « *J'ai participé à un groupe de travail qui a testé le module dès ses débuts. Depuis lors et après une formation d'une journée, je saisis directement les écritures depuis mon domicile, en compagnie de mon fils. Avec une facilité et une simplicité d'utilisation, un coût plus avantageux que si l'on achète un logiciel et un système sécurisé, cet outil de saisie comptable via internet me satisfait* ».

Un outil simple qui permettra à Marie Claire, associée à son mari Régis, de se consacrer pleinement à son atelier de taurillons mais aussi à sa verraterie, la seule que compte le département des Pyrénées-Atlantiques.

Celle qui est à leurs côtés : Roselyne Arsaut / Ader Serres Castet

Yves Grugeon à Sévignacq

« **Un très bon outil de saisie** »

Arrivé à l'été 2005, Yves Grugeon est un fin connaisseur des outils de saisie comptable. Il faut dire que son parcours professionnel l'a amené à exercer des fonctions aussi diverses et variées que conseiller en centre de gestion, assureur, commercial dans l'immobilier, voire même formateur pour des outils de saisie comptable. « *Les aléas de la vie ont fait que j'ai suivi mon épouse en Béarn et que j'ai pu concrétiser mon idée de créer des chambres d'hôtes à Sévignacq Meyracq* ».

« *L'outil proposé est très agréable et, avec l'habitude, je pense aller de plus en plus vite. J'apprécie beaucoup le fait que les systèmes de production soient programmés. Ceci me facilite la tâche* » indique-t-il.

Et le conseiller de l'Ader dans tout ça? « *Je suis plus que jamais en contact avec lui, que ce soit pour rectifier mes erreurs de saisie ou pour la clôture des comptes* » souligne Yves.

Et en véritable routard des outils de saisie comptable, il se dit même prêt à apporter son concours pour améliorer encore et toujours cet outil. Pour le plus grand bonheur des utilisateurs...

Celle qui est à leurs côtés : Nadine Ranvier / Ader Jurançon



Yves Grugeon et son épouse à Sévignacq



Stage à la Cyberbase d'Uzein

PETIT GLOSSAIRE de l'internet et du haut débit

@ : arobase, signifie « chez » ou « à » (en anglais « at »).

ADSL : initiales de « Asymmetric Digital Subscriber Line ». Technologie qui autorise une vitesse de transport des données de plusieurs centaines de kilobits par seconde, donc de haut débit, sur les lignes téléphoniques. L'usage du téléphone reste possible au même instant car les fréquences utilisées par l'ADSL sont différentes de celles employées par la ligne vocale.

Blog : site pour parler de soi, comme un carnet personnel sur Internet. Mais tout le monde peut le lire !

Chat : ça veut dire « bavarder » en anglais, se prononce « tchat » : logiciels permettant de discuter entre internautes, en temps réel. On utilise le terme de « causette » en français.

Courriel : abréviation québécoise de courrier électronique ; synonyme anglais : Electronic Mail, E-Mail, Mail. En France, on utilise mél comme synonyme d'Electronic Mail : boîte à lettre électronique d'une personne.

Cybercafé : lieu où il est possible de louer par périodes un ordinateur connecté à Internet (à consommer sur place et sans modération).

E-mail : de l'anglais « electronic mail », courrier électronique. C'est l'adresse de l'internaute sur le réseau, qui permet de recevoir et d'envoyer des messages composée d'un nom d'utilisateur et d'un nom de domaine séparés par un @.

FAQ (Foire Aux Questions) : questions les plus souvent posées à partir d'un sujet ou d'un groupe de discussion.

Fibre optique : la fibre optique transporte un signal sous forme de lumière, généré par une source laser, qui est converti en signal électrique à réception. Vitesse, fiabilité et faible coût en font le support préférentiel des réseaux haut débit.

Forum de discussion : les utilisateurs peuvent échanger informations, astuces, conseils et opinions. Ils peuvent être surveillés par un modérateur qui lit le message avant de le publier.

Fournisseur d'accès Internet : le fournisseur d'accès Internet, ou FAI, est l'intermédiaire entre l'abonné et le réseau Internet. Quelle que soit la qualité de débit qui relie l'abonné au fournisseur d'accès, celui-ci est nécessairement relié au réseau par une liaison à haut débit.

Haut débit : une connexion Internet haut débit indique une vitesse de transport des données numériques supérieure ou égale à 512 kilobits par seconde, soit 64 ko par seconde. Le réseau téléphonique avec l'ADSL et le câble permettent cette rapidité



indispensable pour un confort d'accès aux sites Web, ou à l'envoi d'e-mail comportant des fichiers lourds.

Internet : réseau mondial formé de milliers d'ordinateurs interconnectés par des fils de téléphone, des câbles, ou par des ondes comme la radio.

Lien : le lien ou lien dit « hypertexte », permet d'accéder d'une page Web à une autre, laquelle peut-être située sur le même site Web ou sur un site différent. L'ensemble de ces liens a été comparé à une toile d'araignée, « web » en anglais, d'où le terme de « World Wide Web », littéralement « la toile du monde entier ».

Login : nom de l'utilisateur suivi du nom de domaine.

Modem (modulateur-démodulateur) : appareil permettant de transformer des signaux analogiques en signaux numériques et inversement. Cet équipement est nécessaire lorsque l'on souhaite se connecter à Internet (où les données échangées sont des données numériques) via une liaison téléphonique traditionnelle fonctionnant en mode analogique.

Moteur de recherche : outil qui permet de rechercher des informations grâce à des mots-clés.



Mot de passe (password en anglais) : mot que tu dois inventer, te rappeler et garder secret pour que tu sois le seul à accéder à ta boîte mail, à un jeu ou à un logiciel.

Pirater : prendre un programme sans payer.

Satellite : un émetteur-récepteur satellite nécessite une parabole pour bénéficier du haut débit. Il permet, comme le Wi-fi, d'accéder à Internet sans ligne téléphonique. Principal avantage, l'usager peut être installé quelle que soit la zone géographique. Son inconvénient, des temps de réponse un peu longs qui écartent certaines applications comme les jeux en ligne.

Site : c'est comme un journal qui contient des informations et des pages reliées entre elles par des liens hypertextes.

Télécharger : transférer vers son ordinateur une information, un programme, un formulaire, un logiciel, de la musique, un film... disponibles sur Internet.



Wi-Fi : abréviation de « Wireless Fidelity », le Wi-fi est une technologie de réseau local par ondes radio qui permet d'obtenir des débits pouvant atteindre jusqu'à une centaine de Mégabits par seconde, donc de haut débit. Son avantage réside dans l'absence de fils pour le transport des données, mais n'offre qu'une portée limitée à quelques kilomètres dans le meilleur des cas.

www : World Wide Web, ce terme désigne l'ensemble des sites Web présents sur le réseau Internet. A distinguer du mot Internet qui, lui, désigne le réseau mondial, « l'autoroute » qui permet d'accéder à ces sites Web.



A MONEIN

HENRI RAMONTEU, VITICULTEUR AUTODIDACTE DU DOMAINE CAUHAPE

Un corps de ferme à mi-pente, un vignoble qui s'étend sur 40 hectares de coteaux exposés sud-est. Des bâtiments ordonnés autour de la cour, vieilles granges pour les chais à barriques, hangars modernes pour la vinification en cuves inox, embouteillage, stockage, expédition, chais de dégustation et de vente. Le Domaine CAUHAPE est bien le château Yquem du Jurançon.

D'ailleurs les extraits de presse sur le document de présentation sont sans discussion. « *****Exceptionnel » Guide Parker, « La Noblesse du Temps rejoint les plus grands moelleux de la planète » Revue des Vins de France, « La Quintessence est devenue l'un des plus grands vins du Monde » Guide Hachette, « Référencé parmi les 100 vins les plus prestigieux du monde » L'Or du vin de Pierre Casamayor, « Reste la star incontestée du Jurançon » le Nouvel Observateur.

« Il faut être constamment à l'écoute de la nature pour mieux célébrer sa générosité »

« Je n'ai pas eu la chance de faire des études... On produisait toujours un peu de vin à la maison, le vin du Papi... avec mes parents, nous avions du maïs et des vaches... En 1978, j'ai voulu explorer les vignes... J'ai acheté un livre : connaissance du vin et de la vigne et j'ai suivi des cours, mais ça a duré une semaine à l'ENITA de Bordeaux... C'est le faire qui m'a donné un savoir... De fil en aiguille je me suis passionné pour tout ça... Et en 1981, ma première médaille d'or au Concours Général Agricole... Puis un jour, j'ai vendu les vaches, décidé à me consacrer au vin et surtout l'élaborer à mon idée en alliant tradition et modernité... L'aventure continue, c'est l'expérience des vendanges tardives... En 1989 aux Olympiades des liqueurs à Vinexpo, le domaine Cauhapé est classé 5^{ème}... J'apprends alors le métier de « communicateur » avec la presse, la télévision... On parle même de vendanges de l'extrême... Nous avons notre TGV, Très Grand Vin du domaine ! »

Le Domaine Cauhapé est passé du stade artisan vigneron à celui d'une entreprise de 15 employés exploitant 43 hectares du Jurançon et produisant 250 000 bouteilles expédiées un peu partout en France et dans le monde. « L'ADER nous aide depuis mon installation en 1971. Ce sont des pro de l'économique, du fiscal, du juridique et du social appliqués aux spécificités agricoles.

Mon conseil Jean-Paul MARTIN est un véritable partenaire qui comprend comment nous environner. Tout d'abord, il s'est agi de structurer l'ensemble au fur et à mesure des évolutions: société d'exploitation agricole, groupement foncier agricole, société civile immobilière, holding familiale. Jean-Paul me porte main forte et assistance, surtout dans ma réflexion ou pour préparer des dossiers importants avant la phase ultime de rédaction. Et si nécessaire, il a su chaque fois trouver les ressources et les compétences utiles que ce soit à Lyon, Paris ou ailleurs. Il a un sacré carnet d'adresses!»

Henri Ramonteu pense à mieux structurer son équipe avec à chacun son domaine de responsabilités. Ses maîtres mots sont management participatif et motivation, des sujets qu'il a sans doute déjà travaillés au sein du Club Dirigeants animé par Polynôme/Ader.

D'ailleurs pour cet homme qui revendique fièrement son statut de paysan il n'y a pas de doute, ce défi de faire du Jurançon un Grand vin est une grisante aventure collective qui a su provoquer une saine synergie entre les viticulteurs nichés entre Pyrénées et Atlantique. « Notre force a été de reconnaître l'importance de se voir à la fois concurrents et collègues », c'est d'ailleurs comme ça que le Jurançon a su gagner ses lettres de noblesse.

« Il me reste 10 bonnes années jusqu'à la retraite... la succession, j'y pense... Mon fils qui a 33 ans est actuellement œnologue à l'autre bout de la terre, en Nouvelle Zélande. »

Celui qui est à ses côtés : Jean-Paul Martin / Polynome Lons / Tél. 05 59 40 14 67

TERRITOIRES TERROIRS TERREAU

vu dans le journal de la Communauté des Communes du Piémont Oloronais



UN PACTE POUR L'AGRICULTURE

Créée en 1957 par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, l'ADER (Accompagnement au maintien et au Développement de l'Entreprise en Ruralité) avait, à l'époque, pour objectif de former les agriculteurs à l'économie. Ensuite, au gré des marchés, de l'évolution de l'agriculture son objectif s'est diversifié par l'aide aux exploitants pour se mettre en conformité avec les règles comptables. Progressivement, les missions ont encore évolué pour aboutir à l'accompagnement du développement des entreprises en milieu rural. Aujourd'hui, dans le département, l'ADER compte 5000 adhérents sur

10000 agriculteurs, huit bureaux disséminés aux quatre coins des Pyrénées Atlantiques et possède une équipe de 90 consultants pluridisciplinaires. L'ADER, c'est donc une cinquantaine d'années d'expérience et de compétences acquises dans le monde agricole. Par décision du Conseil Communautaire du 21 décembre 2006, la CCPO a décidé d'adhérer au dispositif du PACTE ADER en faveur des agriculteurs qui se décline en deux axes. Le premier concerne la création d'un Fonds Commun de Prévention des Risques qui permet à chaque agriculteur de poursuivre son activité malgré les obstacles ; l'enjeu étant de déplacer les fragilités structurelles, de préserver et sécuriser ses intérêts, de trouver un terrain favorable à la renégociation, à des facilités de trésorerie et

permettre ainsi la poursuite de l'activité malgré différents niveaux de crise. Le second, la mise en place d'un dispositif d'Épargne-Conseil et le développement des missions de conseil en engagement de résultat pour favoriser la réalisation de projets et la création d'activité. Il faut noter que sur le Piémont Oloronais plus de 120 agriculteurs sont susceptibles d'être intéressés par ce dispositif. Un crédit de 24000 € sera alloué aux agriculteurs qui décideront d'adhérer au PACTE ADER sur 2007/2008/2009. Cette aide de la Communauté de Communes se traduira par une participation de 200 € par agriculteur pour l'adhésion à chacun des dispositifs du PACTE ADER. ♦

Renseignements :

ADER
ZAC du Vert Galost - 64 110 Jurançon
05 59 06 06 89



Bernard Marque : Directeur de l'Ades, Jean-Pierre Mariné : Président de l'Ades, Hervé Lucbéreilh : Président CCPO, Philippe Terzian : animateur du secteur du Piémont Oloronais

FRIC ET FISC

• Comptabilisation des DPU

Selon le Comité National de la Comptabilité, les aides annuelles perçues par les entreprises au titre des DPU constituent une créance certaine dans son principe et dans son montant à la date de dépôt de la demande, le 15 mai de chaque année, et doivent donc être enregistrées comptablement à cette date.

Pour l'année 2006 la créance est considérée comme certaine et comptabilisée à la date de notification d'attribution définitive des droits, en novembre 2006, dans la mesure où, au 15 mai 2006, l'attribution des DPU était provisoire.

Pour les DPU 2007 et des années suivantes, le Ministre du budget a accepté que la date de comptabilisation fiscale retenue par l'exploitant puisse être reportée à la date de réception de la lettre de fin d'enregistrement que communique la DDAF à chaque agriculteur ayant déposé son dossier de demande d'aide, soit, en pratique, à une date postérieure au 1er juillet 2007.

Par conséquent, il en découle une comptabilisation au titre du même exercice des DPU accordés au titre de 2006 et au titre de 2007 pour les exploitants qui clôturent leur exercice du 31 juillet 2007 au 30 novembre 2007.

Cette situation peut être évitée par un **changement de la date de clôture** (qui est désormais libre pour les exploitants au réel) ou atténuée par le biais du **régime d'étalement des revenus agricoles exceptionnels sur 7 exercices** (2007 et les 6 exercices suivants). Ce dernier dispositif s'applique sur option expresse exercée lors du dépôt de la déclaration des résultats concernés.

• Abattement sur le bénéfice des Jeunes Agriculteurs

L'abattement sur le bénéfice des JA soumis à un régime réel d'imposition est porté de 50 % à 100 % au titre de l'exercice au cours duquel les exploitants inscrivent en comptabilité la dotation d'installation.

Cette mesure s'applique pour l'exercice clos à partir du 1er janvier 2006.

L'abattement de 100 % s'applique sur l'exercice complet d'octroi de la dotation notifiée à l'exploitant par le préfet et il peut se cumuler avec la dispense de majoration de 25 % des revenus des adhérents de Centre de Gestion Agréé.

Puis, pendant les 60 mois qui suivent l'inscription en comptabilité de la DJA, l'abattement sur le bénéfice des JA est, comme auparavant, fixé à 50 %.

• Imputation des déficits agricoles sur d'autres catégories de revenus

Les déficits agricoles sont en principe imputables sur le revenu global de l'année et si celui-ci ne suffit pas, sur celui des 6 années suivantes. Toutefois, cette imputation n'est possible que dans le cas où les revenus non agricoles de l'exploitant n'excèdent pas un certain montant fixé à 61 080 € (imposition des revenus 2005).

A compter de l'imposition des revenus 2006, ce seuil est porté à 100 000 €.

Si ce seuil est dépassé, les déficits agricoles peuvent uniquement être imputés sur les bénéfices agricoles des 6 années suivantes.

jeu de Loi

TRANSFERT DES DPU

Les clauses de transfert de DPU, maintenant disponibles, sont à remplir et à envoyer à la DDAF, avant le 15 mai 2007 pour être prises en compte dans les paiements 2007. Il existe 9 modèles de clauses.

Exemple de transfert de DPU à réaliser lors de changements ayant eu lieu avant le 15 mai 2007 : cession définitive de DPU avec ou sans transfert définitif de foncier. Bail de DPU avec bail de foncier. Demande de prise en compte d'un changement de statut ou de dénomination juridique. Demande de prise en compte d'un héritage, d'une donation. Mise à disposition de DPU suite à une mise à disposition de foncier...

Attention, un hectare transféré entre le 30 avril et le 1^{er} juillet 2007 ne peut pas permettre d'activer un DPU en 2007, ni pour le cédant, ni pour le repreneur.

En dehors de cette période, les DPU peuvent être transférés à tout moment de l'année.

Pour qu'un DPU donne lieu à paiement, il est nécessaire de :

- détenir et entretenir un hectare admissible pendant une période d'au moins 10 mois, débutant au plus tard le 30 avril de l'année en cours.
- détenir le DPU à la date de la demande de paiement (déclaration de surfaces), c'est-à-dire le 15 mai 2007.

En résumé, l'agriculteur qui souhaite céder des DPU **avec du foncier** doit s'assurer au préalable qu'il conserve bien pendant la période de détention de **10 mois** un nombre d'hectares admissibles au moins égal au nombre de DPU pour

lesquels une demande de paiement est déposée.

A l'inverse, un agriculteur qui souhaite acquérir des DPU en vue de les activer en 2007 doit s'assurer qu'il détiendra bien, le 30 avril 2007 au plus tard, pendant la période de détention de 10 mois, un nombre d'hectares admissibles au moins égal au nombre de DPU pour lesquels il dépose une demande de paiement.

DPU réserve : il s'agit des DPU attribués en intégralité à partir de la réserve, mais aussi des DPU revalorisés de plus de 20 % au titre d'un investissement, d'une installation, d'un programme spécifique ou du programme complémentaire. Ces DPU réserve ne peuvent pas être transférés durant les **5 années** suivant leur attribution.

De plus, rappelons que le transfert ne peut se faire qu'entre agriculteurs. Cela signifie qu'il faut détenir au moins 30 ares de terres agricoles.

Les transferts de DPU font l'objet de prélèvements, cela signifie que la valeur unitaire de chaque DPU sera diminuée définitivement au moment du transfert.

Les taux de prélèvement varient selon le type de transfert et la qualité de l'acquéreur :

lorsque le transfert de DPU accompagne un transfert de foncier (à valeur égale), le prélèvement sera de 3 à 10 %.

Lorsque le transfert s'effectue sans foncier, le prélèvement est de 50 %.

Certains acquéreurs sont exonérés de ces prélèvements, c'est le cas des nouveaux installés et des nouveaux exploitants.